

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20 et 21 octobre 2014**

-----

**2014 DDCT 83** Subventions (21 885 euros) à 7 associations et convention avec 1 association menant des actions au titre de la politique de la ville – Troisième enveloppe – Quartier de la Goutte d'Or (18<sup>ème</sup>).

**M<sup>me</sup> Colombe BROSSEL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014, par lequel Madame La Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la politique de la ville dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du 6 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Colombe BROSSEL au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4 000 euros est accordée à l'association Accueil Goutte d'Or (9510 / 2014\_07164) .pour un parcours linguistique « jeunes primo arrivants » pour une insertion professionnelle. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au montant mentionné.

Article 2 : Une subvention de 3 000 euros est accordée à l'association Accueil Laghouat (7626 / 2014\_07165) pour un accompagnement à l'autonomie sociale et ASL.

Article 3 : Une subvention de 3 000 euros est accordée à l'association Alphabet Famille (12585 / 2014\_02152) pour l'action intitulée les Parents acteurs de la réussite scolaire.

Article 4 : Une subvention de 2 885 euros est accordée à l'association Daika (12905 / 2014\_00448) pour l'action la banque du chic solidaire.

Article 5 : Une subvention de 4 000 euros est accordée à l'association Langues Plurielles (39622 / 2014\_07077) pour Mod'action : Français Compétence Professionnelle autour des métiers de la mode à la Goutte d'Or.

Article 6 : Une subvention de 2 000 euros est accordée à l'association Les Serruriers Magiques (11327 / 2014\_02987) pour une aide au Projet "Des ailes pour le dire". Danse, chant, théâtre et Droits de l'Enfant.

Article 7 : Une subvention de 3 000 euros est accordée à l'association L'Ile aux Langues (66681 / 2014\_02996) pour des Ateliers Relais vers l'Emploi et la formation à visée professionnelle.

Article 8 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 21 885 euros, seront imputées au chapitre 65 - rubrique 020 - nature 6574 - ligne 15001 "provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers" du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.